

RÉGION

12/01/2021

LIEGE – POLÉMIQUE

# On danse, on chante et on boit au café Lequet

Le patron a dû fermer son café

A. BISSCHOP

Quelques comiques dansaient... FB

Six personnes qui s'amuse à l'intérieur du café Lequet, situé quai sur Meuse à Liège, et il n'en fallait pas plus pour enflammer les réseaux sociaux. Dimanche, une vidéo a été largement diffusée sur Facebook. Les images montrent quelques personnes qui font la fête, modérément, au sein de l'établissement. Marc De Bruyn, le patron, reconnaît les faits mais il ajoute qu'il a immédiatement fait cesser l'infraction.



La vidéo est quasiment anecdotique mais lorsqu'elle concerne un personnage aussi sulfureux que Marc De Bruyn, le patron du café « Lequet » installé quai sur Meuse, et ses boulets du même nom, elle prend une autre dimension. En tout cas, les réseaux sociaux ne pardonnent rien au truculent mais clivant, Marc De Bruyn.

Le Liégeois, très actif dans le monde de l'Horeca depuis de nombreuses années, avait défrayé la chronique lorsqu'en février dernier, une vidéo avait été diffusée sur les réseaux sociaux. Certains avaient entendu, dans cette vidéo, des chants nazis et des insultes, et vu des saluts hitlériens. Huit mois plus tard, après avoir ouvert une information judiciaire, le parquet de Liège classait le dossier sans suite. Les éléments manquaient. « Certains témoins ont vu des saluts nazis mais le suspect prétend que c'était pour parodier le film « La Grande Vadrouille », et ce, dans un contexte très alcoolisé. Nous n'avons pas mis en lumière d'indices suffisants d'infractions à la loi Moureau. », confiait, en octobre dernier, Philippe Dulieu, le procureur du Roi de Liège.

## Encore une vidéo

La dernière vidéo a été diffusée dimanche dernier, jour du marché de la Batte, sur Facebook. Elle est très vite devenue virale. On y voit un client qui filme, avec son téléphone, les quelques personnes présentes dans le café « Lequet » qui, normalement, est fermé. Exception faite pour les ventes à l'extérieur du commerce et les plats à emporter.

Sur les images, on voit trois personnes danser et chanter quelques refrains connus. Le patron, Marc De Bruyn, lui, se trouve devant son établissement et un employé est derrière le bar. La vidéo ne permet pas de dire si ce sont des personnes qui attendaient leur tour pour régler le prix de leur sandwich, si elles patientaient pour se rendre aux toilettes ou si elles buvaient un verre dans un établissement logiquement fermé.

La prudence doit donc être de mise. « Je servais à l'extérieur de mon établissement », insiste Marc De Bruyn, le patron. « Les gens entrent et sortent et je n'ai pas vu immédiatement que quelques comiques faisaient la « fête ». Dès que je les ai vus, croyez-moi bien que j'ai poussé une gueulante. J'ai mis tout le monde dehors en quelques secondes et j'ai fermé l'établissement. Je ne veux plus d'ennui. »

Du côté de la police de Liège, on ne souhaite pas faire de commentaire. On explique, simplement, « que l'on reste attentif à la situation. »

D'éventuelles poursuites sont-elles envisageables sur base des images ? Il y a probablement la place pour quelques procès-verbaux pour des infractions liées à la loi Covid et, notamment, l'absence de masque.